

BRUXELLES

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402



PB-PP1B-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS

N°278 – SEPTEMBRE / OCTOBRE 2015

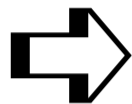
EN MOUVEMENTS

VOTRE CONTRAT DE QUARTIER:



POUR UN AUDIT CITOYEN DE VOS CONTRATS DE QUARTIER...

PAR STÉPHANIE D'HAENENS, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Au printemps 2015, Démocratie Schaerbeekoise¹ et IEB organisaient une assemblée citoyenne et associative posant la question : « À qui profitent les Contrats de quartier? Pour un audit citoyen des réalisations à Bruxelles »². Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour témoigner et échanger leurs observations de terrain. Ce Bruxelles en mouvements se veut une prolongation de cette soirée et un appel à un audit citoyen des Contrats de quartier (CQ).

Si le terme « contrat » renvoie à un modèle de gestion, comme nous le rappellent **Mathieu Van Crieelingen** et **Abderazzak Benayad**, son acception par les habitants des quartiers ciblés est toute différente. Curieux, ils entrevoient dans ce dispositif un levier d'action à échelle humaine, une promesse de mieux vivre. Or le « contrat » consiste pour le gouvernement régional à contractualiser l'emploi des subsides qu'il octroie aux communes, pour réinvestir des quartiers qu'il a lui-même choisis et selon des axes qu'il a lui-même définis.

Les premiers bénéficiaires supposés de ces programmes de rénovation urbaine témoignent d'un sentiment d'exclusion et d'une opacité des montants en jeu. Invités à participer, ils se disent oubliés dans les décisions finales, en attestent les témoignages entendus lors de cette assemblée et les paroles d'habitants recueillies par **Mohamed Benzaouia**. Tous pointent la vacuité du processus participatif, prête-nom d'une politique du fait accompli.

En réalité, les promesses initiales des CQ – rénover en permettant aux habitants (pauvres) de rester dans leur quartier et de participer à la dynamique de rénovation, créer du logement social, de l'emploi, des infrastructures, des projets socio-économiques, du lien social, etc. – semblent servir *in fine* à attirer des nouveaux habitants dans des quartiers considérés par les « gestionnaires publics » comme encore trop peu « désirables ».

Au-delà de la critique des pouvoirs publics, **Dominique Nalpas** tente de décortiquer la notion de participation à laquelle nous nous accrochons tant. À la lumière d'une lecture du philosophe pragmatiste John Dewey, il nous invite à poser notre regard non pas sur l'État (qui organise la participation) mais sur le Public (qui y prend part). En définissant le public comme un ensemble de personnes indirectement affectées, c'est-à-dire « celles dont la liberté d'agir, la latitude d'association ou la paix sont entravées par l'impact des actions d'autrui », il redonne un autre rôle à L'État celui de rétablir la liaison entre le subir et l'agir, et de faire participer les citoyens à l'élaboration des conditions de leur vie.

Dans cette perspective, la demande de réalisation d'« un audit citoyen des Contrats de quartier », exprimée par les habitants des quartiers de cette ville qui étaient présents lors de l'assemblée, doit être considérée comme un fait majeur qu'il nous faut soutenir... Même si, comme le souligne **Claude Archer**, il est délicat pour une association dont les subventions dépendent du CQ d'émettre des critiques du pouvoir subsidiant sans craindre de voir une partie de ses subventions disparaître.

Cependant, les Contrats de quartiers par leur caractère de proximité directe entre notre cadre de vie et les objectifs politiques des investissements publics ne seraient-ils pas aussi des espaces privilégiés pour exercer l'expertise citoyenne et questionner l'attribution de l'argent public?

À ce titre, il nous semble essentiel de poursuivre la récolte des témoignages et de questionner sans relâche : Pourquoi notre quartier a-t-il été choisi? Combien de nouveaux logements sociaux



MATHIEU VAN CRIEELINGEN

seront-ils créés? A-t-on pensé à tous les habitants? Qui paie les travaux? La commune a-t-elle les moyens humains et logistiques pour réussir ces projets? Qui va entretenir les nouveaux espaces publics? Quels délais pour la réalisation des projets? Quelles différences entre le projet initial et le projet final? Les habitants se sont-ils réappropriés les nouveaux espaces publics? Combien d'emplois ont-ils été créés? Combien de personnes ont trouvé un emploi suite aux formations mises en place? Qui sont les bénéficiaires des subventions (associations, bureaux d'étude et d'architecte, promoteurs, entrepreneurs, etc.)?

Pour motiver des habitants à se pencher sur autant de questions, une nouvelle dynamique (financée par la Région?) serait nécessaire. Devrait-on défrayer les habitants des milieux populaires qui y participent? Comment réunir à nouveau des Commissions de quartier dissoutes? La récolte de témoignages de terrain nous semble une première étape. ●

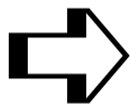
Envoyez-nous vos témoignages, questions, commentaires sur votre Contrat de quartier à audit.citoyen.quartier@gmail.com

1. Mouvement pluraliste né en 1988 sous le coup de la réélection de Roger Nols. Il rassemble environ 150 membres aujourd'hui et n'a de cesse de suivre la politique communale de près.
2. Lire l'article paru dans le journal schaerbeekois Elzelstad : www.elzelstad.be/2015/06/09/contrats_de_quartiers/

...ENCORE FAUT-IL AVOIR ACCÈS À L'INFORMATION

Pour réaliser un audit citoyen des Contrats de quartier, il faut, bien sûr, avoir accès à une série d'informations... Et c'est là que les citoyens se demandent, légitimement, si le document qu'ils désirent consulter est public ou non ¹.

PAR HÉLÈNE QUOIDBACH, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Le principe veut que le citoyen ait le droit de consulter, d'obtenir des explications et de recevoir copie de toute information détenue par les autorités administratives quel que soit le support (papier, électronique, sonore, visuel...) et sans avoir à justifier un intérêt. Un droit qui est inscrit depuis 1992 dans la Constitution et est entré en vigueur en 1995.

Belgique oblige, il y a en tout 15 textes légaux en vigueur pour traiter la matière relative à l'accès à l'information, selon qu'elle concerne ou non l'environnement, et dépendamment du niveau de pouvoir concerné (fédéral, régional, communautaire, provincial ou communal).

Force est de constater que cette volonté de transparence n'est pas toujours embrassée par nos politiques et nos administrations alors même que, au-delà d'être un pilier de « la bonne gouvernance », l'accès aisé à l'information permettrait une participation effective des citoyens à la chose publique.

Au niveau régional bruxellois, la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs)², autorité administrative dont les membres sont nommés par le Gouvernement, peut être sollicitée en cas de refus d'accès ou d'absence de réponse de la part de l'administration. Mais la CADA n'est qu'une Commission, pas une juridiction : elle rend des avis et non des jugements, sauf en matière d'environnement où elle a un pouvoir décisionnel. Mais même dans ce cas, elle ne peut pas « forcer » le ministre à délivrer un document... Chez IEB, nous avons eu des cas où un avis favorable de la CADA n'était pas suffisant³.

MOTIVATION DES REFUS

Les motifs de refus que peuvent invoquer les autorités publiques sont limitativement énumérés dans les textes de loi : demande trop générale, document inachevé, document interne sous réserve de l'intérêt de la divulgation pour le public, respect

de la vie privée, confidentialité des délibérations et quelques autres cas⁴. Si un document contient des informations non communicables, il doit être néanmoins communiqué pour autant qu'il soit possible de cacher les passages concernés. Comme exposé plus haut, des recours ou demandes de reconsidération sont possibles. Après avoir sollicité la CADA, on peut ensuite éventuellement aller devant le Conseil d'État, ce qu'IEB a plusieurs fois été contrainte de faire⁵.

AUTOMATISATION DES REQUÊTES ET PUBLICITÉ DES REPONSES

Même si des efforts sont réalisés, il nous semble que l'accès à l'information érigé en principe pourrait être davantage soutenu, valorisé, automatisé par les autorités compétentes. Citons « Editoria », portail régional bruxellois d'accès à l'information, qui contient toutefois encore peu de documents⁶. Citons aussi le portail régional « urbanisme.brussels » renvoyant aux sites Internet des communes pour les enquêtes publiques et avis des Commissions de concertation⁷, déjà beaucoup plus complet.

On peut signaler ici une initiative citoyenne intéressante en Grande-Bretagne qui vise à rendre les demandes d'information plus faciles. Le site Internet « What do they know? » vous propose d'indiquer sur un formulaire en ligne l'information recherchée et l'autorité susceptible d'en disposer⁸. Le site Internet a répertorié 16 713 autorités en Grande-Bretagne et leurs adresses... Les réponses sont publiées sur le site Internet et sont donc disponibles pour tous. Le requérant reçoit un courriel quand l'information est disponible. Le site web a été développé grâce à des fondations et œuvres de charité qui s'intéressent à la transparence administrative. Sur demande, il peut être adapté à d'autres pays⁹. Le logiciel a ainsi été développé pour 20 pays et pour l'Union européenne. À quand en Belgique? Et avec quels ressources financières? ●

1. Lire à ce sujet, « Accès aux documents administratifs : la théorie et la pratique », IEB, 2013, www.ieb.be

2. <http://be.brussels/> Suivre : Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) / Quels sont vos droits?

3. Pour des exemples, lire « Accès aux documents administratifs [...] » op. Cit.

4. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, citons l'Ordonnance du 30 mars 1995 relative à la publicité de l'administration, l'Ordonnance du 18 mars 2004 sur l'accès à l'information relative à l'environnement dans la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes.

5. Pour des exemples, lire « Accès aux documents administratifs [...] » op. Cit.

6. <https://publi.irisnet.be/web/>

7. <https://urbanisme.irisnet.be/les-commissions-de-concertation>

8. www.whatdotheyknow.com

9. <https://www.whatdotheyknow.com/help/alaveteli>

Documents utiles à demander : Le rapport final du Contrat de quartier détaillant le budget de chaque projet et son contenu, la liste des habitants membres des Commissions de Contrats de quartier (particulièrement, ceux n'ayant ni lien institutionnel, ni lien de subsidiarité), les procès verbaux des Commissions de quartier, les cahiers de charges et budgets de projets similaires hors Contrat de quartier.

POUR ALLER PLUS LOIN

Deux livres sur la législation applicable en Belgique, consultables à la bibliothèque d'IEB :

L'accès aux documents administratifs, sous la direction de David Renders, Bruylant 2008.

La participation du public en droit de l'urbanisme et de l'environnement, Michel Delnoy, Larcier 2007.

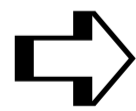
LES DISPOSITIFS DE RÉNOVATION URBAINE, HISTOIRE D'UNE ILLUSION

Le dispositif des Contrats de quartier a aujourd'hui plus de 20 ans. À en croire les autorités régionales, ces deux décennies auraient été celles de la sortie progressive des affres du « déclin urbain » et du triomphe de la participation en matière de rénovation urbaine.

PAR MATHIEU VAN CRIEKINGEN, ICEAT, ET ABDERAZZAK BENAYAD, ULAC

« Tirant sa force d'une action intégrée à l'échelle locale et d'un processus participatif dont l'ampleur et la qualité ne feront que grandir par la suite, le « Contrat de quartier » a permis de restaurer progressivement une véritable qualité de vie dans les quartiers les plus précarisés du territoire bruxellois. »

(Projet de PRDD, 2013, p. 257)



L'histoire officielle est rarement la plus lucide. Les Contrats de quartiers ont été mis en place au début des années 1990, dans le cadre plus large d'une refonte de toute la politique de rénovation urbaine à Bruxelles. Ils succédèrent alors à un autre dispositif, mis en place une quinzaine d'années plus tôt : les opérations de rénovation d'îlots.

RÉNOVATION D'ÎLOTS, MAIS PAS TROP

À l'opposé des grands plans de démolition-reconstruction menés sous la houlette de l'État, souvent peu pressé de reloger les habitants expulsés (comme au quartier Nord, notamment), ces opérations avaient voulu mettre l'accent sur la réhabilitation du bâti ancien dégradé et sur le relogement sur place des habitants concernés. À cette fin, « l'Arrêté royal organique de la rénovation d'îlots dans la Région bruxelloise », adopté

en 1977, obligeait les communes à réserver deux tiers des logements rénovés par ces opérations à la location aux conditions du logement social. Ce dispositif fut néanmoins très peu mis en pratique par les communes concernées et le critère social des logements produits fut même souvent allègrement contourné (il n'y avait pas de dispositif de contrôle). En effet, faisant face à de grandes difficultés budgétaires et peu soucieuses du sort de populations immigrées sans droit de vote, les communes centrales de l'agglomération bruxelloise se montrèrent très peu enclines à mener des opérations dans leurs quartiers les plus dégradés avec l'obligation d'y favoriser le maintien des habitants en place. Autant demander à une institution de faire ce qu'elle n'a jamais su ou voulu faire. À Anderlecht, par exemple, un seul îlot fut rénové dans le cadre de cette législation : l'îlot Odon - Chimiste (c'est-à-dire l'îlot voisin de celui dans lequel se trouvent les nouveaux locaux d'IEB).

CHAISE MUSICALE INSTITUTIONNELLE OU POLITIQUE DE RÉNOVATION URBAINE ?

Les choses changent à partir de 1989. Le nouveau pouvoir régional, fraîchement installé, cherche à prendre la main sur – et par – la rénovation urbaine. Il installe un nouveau cadre réglementaire : ce sera « l'Ordonnance organique de la revitalisation des quartiers anciens », adoptée en 1993. Les 6 premiers Contrats de quartier sont lancés l'année suivante pour donner corps à cette nouvelle politique et constituer les fers de lance déclarés de la revitalisation urbaine à la bruxelloise.





C'EST COMBIEN UN CONTRAT DE QUARTIER ?

Grosso modo, un Contrat de quartier (durable) dispose d'un budget de 15 millions d'euros et dure 6 ans (4 années « opérationnelles » suivies de 2 années « de finalisation », le tout précédé d'une année de « programmation »). L'essentiel de ce budget provient des caisses régionales (11 millions) et, dans une moindre mesure, des caisses fédérales (via l'accord de coopération Beliris – 3 millions). La part des communes dans le financement est beaucoup plus modeste, mais ne peut tout de même être inférieure à 5 % du montant du programme (ceci dit, rien n'empêche les communes d'engager d'autres fonds dans le même périmètre pendant la même période).

Avec ces 15 millions, vous pouvez payer les travailleurs engagés pour animer et faire fonctionner le programme (2 millions), aménager un petit parc, installer une plaine de jeux et rénover la voirie, le mobilier urbain et l'éclairage de quelques rues (6 millions), construire une nouvelle crèche et une dizaine de logements (6 millions) et financer le travail social (insertion, formation professionnelle...) des associations du périmètre (1 million). Vraiment de quoi faire reculer la dualisation et l'exclusion sociale ?

Le terme de « contrat » renvoie à un nouveau modèle de gestion. Il s'agit, pour le Gouvernement régional, de contractualiser l'emploi des subsides qu'il octroie aux communes pour réinvestir des quartiers qu'il a lui-même choisis et selon des axes qu'il a lui-même défini. Les quartiers concernés doivent se trouver dans « l'Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation » (EDRLR), zone qui couvre l'essentiel du Pentagone et de Laeken (commune de Bruxelles-Ville) ainsi que le bas de Saint-Gilles et de Forest, Cureghem et le centre d'Anderlecht, les quartiers anciens de Molenbeek et de Schaerbeek, la quasi totalité de Saint-Josse et encore des parties de Jette, de Koekelberg, d'Etterbeek et d'Ixelles¹. Ce sont des critères de « fragilité socio-économique » qui ont conduit à la définition de cette zone, mais le choix des périmètres des Contrats de quartier en son sein suit aussi d'autres logiques et fait l'objet de négociations entre Communes et Région. Ainsi, comme le déclarait le Ministre-Président (par ailleurs édile communal) au moment du lancement de la nouvelle politique régionale : « Les 6 premiers quartiers ont été choisis en fonction de leur visibilité régionale et de l'effet d'entraînement que leur revitalisation aura sur les quartiers environnants. »²

Vu l'état de leurs finances, les communes voient d'ordinaire l'arrivée de nouveaux subsides d'un bon œil, d'autant plus que les objectifs fixés par la Région peuvent leur convenir : rehausser l'attrait des quartiers centraux aux yeux des classes moyennes et des investisseurs (notamment via des primes individuelles à la rénovation et des réaménagements ciblés d'espaces publics), d'une part, lutter contre l'exclusion sociale et la dualisation de la ville (via la formation professionnelle, les services de proximité, le travail social...), d'autre part.

Pour atteindre ces objectifs, les communes sont invitées à « susciter des partenariats » : avec des acteurs privés pour le premier objectif (c'est le volet 2 des Contrats de quartier, dont les résultats ne furent jamais à la hauteur des espérances), avec le secteur associatif local pour le second. En guise de liant entre ces objectifs, les responsables parlent de « politique intégrée », de « transversalité des actions » et appellent à la « participation » de tous. Les constructions de langage n'effacent pourtant pas magiquement la contradiction : attirer les classes moyennes et les investisseurs privés risque bien de compliquer encore les efforts d'amélioration des conditions d'existence des populations (pauvres) déjà là si la mesure réelle des besoins sociaux n'est jamais prise et les moyens nécessaires pour s'en saisir, jamais engagés.



MATHIEU VAN CRIEKGINGEN

VICTOIRE AUTO-PROCLAMÉE

Le gouffre entre les besoins sociaux et les moyens engagés n'est nulle part aussi béant qu'en matière de politique du logement – précisément un des axes de « l'approche intégrée » des Contrats de quartier : « même si le secteur du logement social parvenait à tripler sa production moyenne de logements pour atteindre plus de 400 logements par an, il faudrait 100 ans pour répondre à l'actuelle demande! »³.

Au tout début des années 1990, la critique pouvait encore être esquivée en argumentant qu'il y avait encore assez de vides dans les quartiers centraux pour absorber la demande sociale de logements pas trop chers (mais en mauvais état). Aujourd'hui, cet argument ne tient plus du tout. La capacité d'absorption du parc de logements existants s'est réduite comme peau de chagrin face à la flambée des prix des biens immobiliers. Certes, il y a encore des logements en mauvais état dans les quartiers anciens du centre de Bruxelles, mais même ceux-là sont chers. Les derniers chiffres de l'Observatoire de l'Habitat (2013) sont simplement terrifiants : un ménage-locataire sur deux consacre 60 % de ses revenus pour son loyer. Cette situation ne cesse d'empirer depuis le début des années 1990, avec un net coup d'accélérateur depuis le début des années 2000.

Or c'est précisément depuis une dizaine d'années que commencent à se faire entendre les chants de victoire dans les rangs régionaux et communaux : « les quartiers revivent! », « les classes moyennes reviennent! », « les Contrats de quartiers fonctionnent! » Que s'est-il passé? Face à la hausse des coûts d'accès au logement partout dans la ville, les quartiers habituellement préférés par les ménages disposant de revenus moyens leur sont devenus inaccessibles. Certains d'entre eux, bon gré mal gré, se rabattent alors sur des quartiers jusqu'alors situés à la marge ou en dehors des parties de la ville habituellement considérées comme « désirables ». C'est ici que les investissements réalisés dans le cadre des Contrats de

Aux yeux des pouvoirs publics, la revitalisation urbaine marche quand le marché s'emballe et à condition d'oublier la moitié des objectifs qui lui étaient assignés.

quartier ont pu avoir un rôle, en renvoyant des signaux positifs auprès de ces nouveaux habitants et les aider à franchir le pas.

RÉNOVATION DÉSINTÉGRÉE

En somme, aux yeux des pouvoirs publics, la revitalisation urbaine marche quand le marché s'emballe et à condition d'oublier la moitié des objectifs qui lui étaient assignés – la lutte contre la dualisation de la ville et l'exclusion sociale. Les autorités régionales sont d'ailleurs bien obligées de le reconnaître : « malgré les interventions d'amélioration du bâti et des espaces publics qui ont été menées, l'inégalité de revenus entre les quartiers bruxellois continue de se creuser. On constate la poursuite de la dualisation socio-spatiale entre des quartiers précarisés principalement situés autour et à l'ouest du canal et les quartiers aisés principalement situés à l'est et au sud de la Région »⁴.

Les nouveaux accents annoncés par le Plan-Guide de la rénovation urbaine (détaillés dans le BEM n°270) laissent à penser à une sortie pour le moins radicale de la contradiction : finis les discours sur les « politiques intégrées » et les « programmes transversaux », place à un développement immobilier désintégré, qui mise encore plus sur les promoteurs privés et l'attraction des classes moyennes et s'embarrasse encore moins d'objectifs sociaux.

Aujourd'hui, entre les 45 000 ménages qui appellent à l'aide et demandent un logement social (ce qu'ils croient être leur droit), les classes moyennes qui se disent que c'est le moment d'acheter et les promoteurs qui spéculent à tout-va, les autorités racontent qu'elles maîtrisent la

situation et en appellent de plus belle à la collaboration des « forces du marché ». Le courage politique ne démarre-t-il pas quand on cesse de se bercer d'illusions pour se mettre en capacité de répondre aux attentes des habitants que le marché n'entendra jamais? ●

1. À l'avenir, l'EDRLR est appelée à laisser sa place à la « Zone de Rénovation Urbaine » (ZRU). Si l'appellation raccourcit, le territoire concerné, lui, s'étend (457 ha en plus), vers l'ouest en particulier : on y trouve désormais le site de Tour et Taxis, les abords du bassin Vergote, des portions de Schaerbeek près du parc Josaphat, des portions d'Anderlecht et de Molenbeek à l'ouest du chemin de fer, d'autres parties de Laeken aussi.
2. Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, Projet d'ordonnance organique de la revitalisation des quartiers anciens, exposé introductif du Ministre-Président, 14 juillet 1993, p.4.
3. Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, évaluation de la politique du logement 2009-2014
4. Projet de PRDD, 2013, p.43

POUR ALLER PLUS LOIN

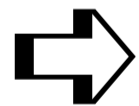
Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges. Réalisée sous la direction de l'ULB (IGEAT), à la demande du SPP Intégration sociale et en collaboration avec la KUL de Leuven. Février 2015. Offre un autre regard sur les quartiers défavorisés de Belgique.

DROIT DE REGARD SUR LES CONTRATS DE QUARTIER SCHAEERBEEKOIS



La commune de Schaerbeek a confié la gestion de ses 10 derniers Contrats de quartier à l'asbl RenovaS. Une exclusive contestée par des habitants des quartiers concernés qui, depuis des mois, pointent les dysfonctionnements financiers et le déficit démocratique de cette « revitalisation urbaine ». Exposé d'enquête.

PAR CLAUDE ARCHER, MEMBRE DE DÉMOCRATIE SCHAEERBEEKOISE



Alors que le site web de RenovaS¹ vante le succès de ces Contrats de quartier en terme de participation des habitants, de création d'emplois, de logements sociaux et de dynamisation du tissu associatif, les habitants des quartiers pointent les dysfonctionnements dans la gestion des Contrats. Afin de fédérer les forces de cette critique citoyenne, Démocratie Schaerbeekoise² et IEB organisaient, le 19 mai dernier, une « assemblée citoyenne » au cœur du quartier Helmet. À l'ordre du jour : « les Contrats de quartier et les marchés publics ». Une cinquantaine d'habitants répondaient présents à cet appel. Ce fut l'occasion pour les habitants et certains travailleurs du tissu associatif local d'exposer les fruits de leur enquête sur les aspects nébuleux de la gestion des Contrats de quartier réalisés entre 2009-2015. Dans la foulée, ils en appellent à un audit citoyen des Contrats de quartier à l'échelle de la Région bruxelloise.

DES PROJETS-PHARES

La commune aime marquer les quartiers d'un aménagement public « phare », symbole des réalisations du Contrat de quartier. Cette volonté d'architecte ne répond pourtant pas à un aménagement nécessaire ou souhaité par les riverains.

La passerelle de la « Cage aux Ours », place Verboekhoven, aménagement de l'espace public réalisé dans le cadre du Contrat Navez-Portaels (2009-2012), a été présentée comme un projet créateur de lien dans le quartier. Son utilité est contestée par de nombreux habitants : elle est perçue comme inutile et donc peu empruntée, (faire le tour de la place ne pose pas de problème), et mal conçue (elle a d'ailleurs été longtemps fermée pour cette raison – son revêtement est par exemple glissant). De son côté la commune parle d'un « geste architectural » pour créer une « perspective vers la maison communale » dont le coût élevé (600 000 €) embarrasse les riverains : en quoi cet investissement sert-il ce quartier populaire ?

De la même façon, la suppression de l'Ancienne place du Jeu de balles au square Apollo (Contrat de quartier Helmet 2011-2014) fâche les habitants. Unique grande place publique du quartier, elle constitue un espace central de convivialité pour les riverains, souvent locataires d'appartements exigus. Elle est utilisée pour des jeux de ballons et équipée d'un module de jeux d'enfants (que la commune laisse se délabrer) et de trop rares bancs. Un beau potentiel de départ. Dès 2010, RenovaS réunit des groupes de travail de riverains pour rédiger un projet de « 4 500 m² d'espace

récréatif verdurisé et convivial ». Les représentants des riverains, locataires des tours de logement social, insistent sur un problème récurrent : les enfants n'ayant pas d'espace dédié pour jouer, frappent leurs ballons sur les murs des immeubles. L'Ancienne place du Jeu de balles, écartée des tours Apollo doit donc accueillir un espace de jeux ainsi qu'un espace de détente séparé, sécurisé et fermé en soirée, pour la tranquillité de tous.

Les groupes de travail mettent également en doute l'intérêt du maintien d'un forain proposant une fois l'an des machines à sous alors que des ronds-points voisins accueillent déjà des forains. En 2013, c'est la consternation : un bureau d'architectes hollandais, avec qui les riverains n'ont jamais pu discuter, est sélectionné pour un projet fort éloigné des demandes exprimées par les habitants. L'Ancienne place du Jeu de balles est remplacée par un terre-plein non accessible (si ce n'est aux chiens) à côté d'un espace minéral dédié au forain (lequel est le protégé d'un échevin). Aucun espace de jeux n'est prévu pour les enfants ! La réduction substantielle des places de parking autour de la place pose également problème. Actant que les architectes réalisent ce que les échevins leur demandent sans tenir compte des demandes exprimées, les membres-habitants encore actifs de la Commission de Quartier décident de déposer un recours au Conseil d'État contre ce projet non désiré. L'affaire est pendante.

Cependant, cette absence de collaboration entre architectes et riverains n'est en rien une fatalité. Le parc de la place Bonnevie à Molenbeek illustre un très beau succès d'aménagement participatif. La longue lutte du quartier a finalement abouti à ce qu'associations, riverains et architectes travaillent main dans la main pour aménager un magnifique espace de détente pour les familles. La maison de quartier Bonnevie et la division « espace vert » de l'IBGE ont d'ailleurs chacune publié le récit du succès de cet aménagement. À Schaerbeek, un témoignage d'une



habitante du Contrat de quartier Jérusalem (2003) rappelle que « par le passé, il y avait une réelle concertation avec l'échevine Christine Smeysters sur les questions de réaménagement d'espaces publics. Elle organisa même un référendum pour le réaménagement d'une rue ».

SURFACTURATION DES MARCHÉS PUBLICS ?

Les coûts de réaménagement de places publiques et de rénovation de bâtiments posent également question dans les récents Contrats de quartier schaarbeekois. Ainsi, le coût total du réaménagement du square Apollo dans le cadre du Contrat de quartier Helmet s'élève à 1 500 000 €, ce qui est nettement plus élevé que celui de places similaires réaménagées hors Contrat de quartier à Schaerbeek. La place Van Ysendijk a coûté 350 000 €, la place Foucart 450 000 € pour des espaces de jeux plus importants. Autre incohérence ; le square Apollo avait déjà été remis à neuf quatre ans avant le début du Contrat de quartier. Les pierres, en très bon état, n'avaient pas besoin d'être remplacées.

Dans les quatre derniers Contrats de quartier schaarbeekois, le coût des rénovations de bâtiments pour y aménager des appartements assimilés au logement social et des crèches sont intriguants. Combien de logements sociaux ont

La commune aime marquer les quartiers d'un aménagement public « phare », symbole des réalisations du Contrat de quartier. Cette volonté d'architecte ne répond pourtant pas à un aménagement nécessaire ou souhaité par les riverains.

pu être créés? Assez peu. En choisissant de privilégier des bâtiments passifs, le coût des rénovations fait plus que doubler, réduisant d'autant le nombre de logements que l'on peut rénover. Si la facture d'énergie d'un appartement en sera fortement diminuée, jamais cette diminution ne compensera un surcoût allant jusqu'à 200 000 € pour la rénovation d'un appartement. Même observation pour une crèche : vu le manque de places de crèche disponibles à Bruxelles, vaut-il mieux une crèche passive ou trois crèches classiques très bien isolées pour le même prix?

Voici quelques chiffres par projet que nous avons obtenus à force de demandes répétées, bravant les réticences administratives. Quartier Navez-Portaels : 3 appartements passifs pour 1 519 000 € ainsi que 5 autres appartements passifs pour 1 618 000 €. Quartier Coteaux-Josaphat :

7 697 582 € (50 % du Contrat de quartier) pour la rénovation passive d'une crèche de 36 lits, 8 appartements et un local de co-accueil pour 14 enfants. Quartier Helmet : 2 426 657 € pour une rénovation passive d'une crèche de 48 lits, 3 appartements et un local de co-accueil.

Cette préoccupation pour l'environnement est, par ailleurs, toute relative. Dans les chantiers du Contrat de quartier « durable » Helmet, RenovaS a « oublié » de prévoir un budget pour le désamiantage des logements sociaux rénovés. Conséquence? Les travaux de désamiantage ont été effectués sauvagement sans aucun permis d'environnement. Suite aux alertes des riverains et locataires, à l'intervention de la presse et de l'inspection régionale, un permis d'environnement amiante fut finalement demandé... un an après la passation du marché public.



JÉRÔME MATAGNE

PARTICIPATION EN BERNE... BÉNÉFICIAIRES ABSENTS

Pourquoi les bénéficiaires supposés (milieux populaires) désertent rapidement les réunions? En 2010 et 2011, les deux réunions de démarrage des Contrats de quartier Coteaux Josaphat et Helmet ont connu un franc succès : plus de 80 personnes de toutes conditions sociales s'y étaient retrouvées avec de nombreuses questions et demandes (emploi, salles de sport, locaux, logement). Les réponses souvent bureaucratiques des autorités à cet enthousiasme initial (« *Ce n'est pas le moment* », « *C'est trop tôt* », « *La procédure veut que* ») ont eu tôt fait de comprendre qu'il ne s'agissait pas de « participation » mais d'« information » sur des projets décidés ailleurs. La participation aux réunions chuta drastiquement et l'intérêt de sacrifier ses soirées à des réunions où l'on ne se sent pas écouté ne sembla plus opportun aux habitants. « *À quoi ça sert? De toutes façons ils décident ce qu'ils veulent.* »

À l'issue de la première année, les milieux populaires, bénéficiaires supposés de cette manne de 15 millions d'euros, ont quasiment disparu des réunions. Reste alors une Commission de Quartier peuplée majoritairement de responsables institutionnels ou des associations subsidiées. Quelques habitants bien informés (et proches des partis politiques locaux) continuent

eux à venir accompagnés d'un ou deux « résistants » qui y croient encore. Dans ces conditions, le processus échappe aux populations du quartier qui devraient en bénéficier. Autre manquement, les procès verbaux des réunions sont rarement disponibles en ligne (pourtant demandé à Coteaux-Josaphat), leur rédaction est sous le contrôle total de RenovaS qui ne se prive pas d'en expurger ou d'édulcorer les remarques gênantes d'habitants. Pourtant on constatera que d'importants moyens financiers permettent d'organiser tout autrement la participation de ces quartiers peuplés de plus de 15 000 habitants.

OPACITÉ DES SOMMES EN JEU

S'agissant d'argent public, n'est-il pas sain que les citoyens concernés demandent tout de go « Combien ça coûte? Pour quel résultat? » À Schaerbeek (contrairement à Bruxelles-Ville), le coût détaillé de chaque projet subsidié n'est pas disponible en ligne. Seuls des montants globaux par volet sont disponibles et la commune n'a jamais donné suite à nos demandes des budgets détaillés.

Pourtant les moyens d'organiser la participation ne manquaient pas. En plus du chef de projet permanent que la commune délègue à RenovaS (250 000 € sur 5 ans), un projet spécifique pour organiser la participation et une permanence sont attribués à la même association RenovaS pendant 4 ans. Coût pour le Contrat de quartier? 564 000 € à Coteaux Josaphat, 575 000 € à Reine-Progrès, 350 000 € à Navez-Portaels et 336 000 € à Helmet, souvent un des plus gros subsides du volet socio-économique. Il faut encore ajouter 250 000 € à l'enveloppe du Contrat de quartier pour 3 h/semaine de conseil en rénovation(!), tâche déjà assumée normalement par RenovaS.

Pour éviter ce rôle de « juge et partie » rien n'interdit, dans les ordonnances régionales, que la participation soit organisée par une entité indépendante du pouvoir communal. Au lieu de créer des emplois chez RenovaS, on pourrait très bien imaginer que cette somme serve à défrayer des habitants bénévoles (experts de leur quartier) chargés d'inciter leurs voisins à participer à des sous-groupes de travail. Beaucoup d'associations démultiplient leur impact en défrayant des bénévoles au lieu de consommer tout leur budget uniquement en salaires plein temps. À Schaerbeek, Darna asbl, bien implantée en milieu populaire, le réalise avec succès. Une idée pour le futur? L'analyse du subside total perçu par RenovaS pour quatre Contrats de quartier (Reine-Progrès, Coteau Josaphat, Helmet et Navez-Portaels) montre qu'il pèse 40 % à 60 % de l'enveloppe budgétaire globale du volet 5 (initiatives économiques et sociales). Le reste de l'enveloppe étant destiné à subsidier d'autres associations de terrain dont certaines, pilotées par des échevins, sont également bien dotées. Mais qui va évaluer l'utilisation de ces subsides? On voit mal des autorités communales porter un regard critique sur l'utilisation des subsides qu'elles attribuent à des structures où elles siègent.

ŒUVRE EXOGÈNE CONTRE EMPLOI ENDOGÈNE

Certains projets socio-économiques sont déconcertants. La commune impose des partenaires bien lointains pour des projets qui laissent perplexes. Un photographe résidant à Knokke facture 78 000 € un livre de 40 photos d'habitants ainsi qu'une boule en osier qui ne survivra qu'une saison (Helmet). Des animations autour d'extra-terrestres construisant une fusée sont budgétées 156 000€ (Coteaux Josaphat). Un artiste de Rhode-Saint-Genèse organise quatre buffets de « salade bio annuelle » pour 102 000 € (Helmet). L'objectif serait-il de procurer un revenu à une connaissance des gestionnaires du Contrat de quartier? Y aurait-il des chasseurs de primes autour des Contrats de quartier? En tout cas, l'aspect dérisoire et coûteux de ces projets imposés de l'extérieur contraste fort avec le travail de fond des associations ancrées dans les quartiers qui, avec des moyens similaires, mobilisent les habitants à une bien plus grande échelle.

Citons pour conclure l'emploi local que les Contrats de quartier devraient stimuler. L'ampleur des chantiers d'un Contrat de quartier devrait permettre de créer des emplois « ouvriers » pour le quartier. Or, il n'en est rien. L'autorité communale se retranche derrière la « liberté des entrepreneurs » pour ne pas faire pression sur ceux-ci et ne pas les contraindre à respecter l'arsenal des clauses éthiques ou sociales à disposition. Il semblerait qu'un des premiers Contrats de quartier à Forest (années '90) a pu relever le défi en engageant les jeunes du quartier dans les chantiers créés. Des pistes qui vaudraient la peine d'être prises en compte. ●

1. Il est à noter que le conseil d'administration de RenovaS est dirigé par des échevins schaerbeekoïses.

2. Démocratie schaerbeekoïse – www.demoscha.be – mouvement pluraliste et indépendant de tout parti, est né en 1988 sous le coup de la réélection de Roger Nols, bourgmestre d'extrême-droite. Depuis lors, le mouvement qui rassemble 150 membres n'a cessé de suivre la politique communale de près et veille à la diffusion des infos recueillies lors des séances des conseils communaux.

POUR ALLER PLUS LOIN

Main mise sur les villes, un documentaire de Claire Laborey et Marc Evreux, 2013, 90 minutes. À l'ère de l'hyperurbanisation et des expropriations massives, où en est la démocratie urbaine et comment se positionnent les pouvoirs publics? De Paris à Istanbul en passant par Berlin ou Copenhague, ce film interroge la manière dont se construit la ville et la place qu'y occupent les citoyens.

PAROLES D'HABITANTS

Ahmed Adriouèche

Habite Schaerbeek depuis le début des années septante. Il y a fait sa scolarité primaire et secondaire dans les écoles communales.

« Le quartier est pour moi la véritable échelle de vie. Ce ne sont pas que des visages qui passent et des gens qu'on connaît, ce sont des sourires, des voisins, des commerçants qu'on fréquente et avec qui on a des bons rapports. Le quartier est aussi le lieu de vie de ma famille. Quand j'ai vu l'affiche qui annonçait la première réunion [CQ Helmet], j'y suis allé. J'étais agréablement surpris de voir le nombre de gens qui s'y intéressaient, des gens que je connaissais de vue et d'autres que je connaissais très bien. Je me suis dit qu'il y avait un intérêt certain pour la vie du quartier. C'était un échantillon assez fidèle de la diversité du quartier en terme social, générationnel et culturel. Il fallait s'engager à un certain nombre de réunions.

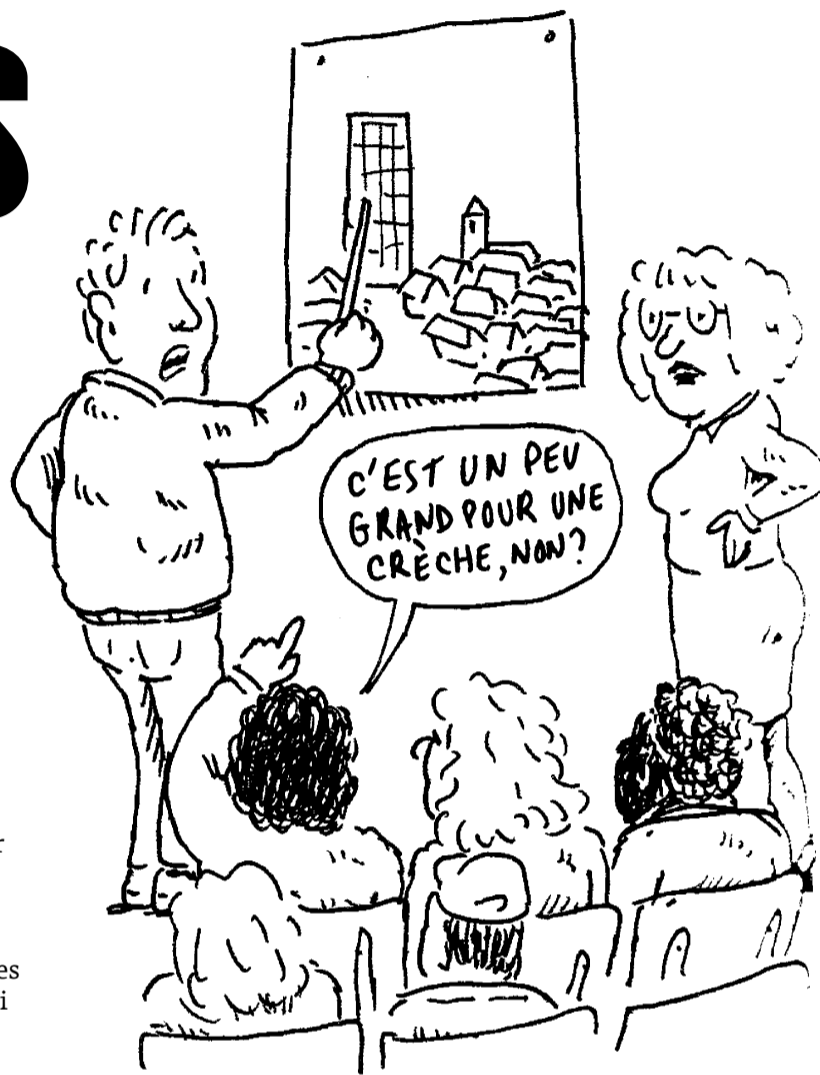
J'ai voulu voir ce que l'expression « Contrat de quartier » signifiait. Il y a le mot quartier, puis le terme contrat, un accord, un arrangement, un engagement. Mais contrat entre qui et qui, et pour faire quoi? Enfin, le terme durable. En tant que père, je ne peux que souscrire à tout ce qui est durabilité pour l'avenir de nos enfants.

Les premières réunions donnent des informations sur le quartier, un diagnostic, on fait une radiographie du quartier : la proportion des propriétaires par rapport aux locataires, la pyramide des âges, on pouvait voir quel était

l'état des logements, le taux de chômage, la scolarité. On était en train de cerner le quartier pour voir comment on pourrait répondre aux besoins. On parlait de créer des liens entre les gens, du mieux vivre ensemble, c'étaient des termes accrocheurs, chers au cœur de celui qui ne fait pas que passer par là.

Puis on a commencé une phase plus technique qui consiste à voir les différents volets (actions immobilières, aspects économiques, aspects socio-culturels...), et on voyait que le nombre de participants à la Commission chutait au fur et à mesure. Il y a toute une série de questions que nous avons essayé de poser par la suite, lors d'une soirée consacrée à la participation et à l'organisation, aux liens institutionnels entre la Région bruxelloise et la commune (via son bras armé qu'est RenovaS). On a tenté de poser des questions de fond liées à la participation citoyenne. Quel est le poids réel d'une Commission de quartier? S'agit-il simplement de se concerter, de proposer, alors que les décisions se prennent ailleurs? Est-ce que la Commission de quartier est juste un faire-valoir ou un vrai lieu où un contrat citoyen est passé entre les habitants et ceux qui les représentent?

La question que je me pose après quatre ans d'implication, c'est que la commune a rénové (hors CQ) le quartier des Fleurs, à la limite d'Evere, les voiries, trottoirs, plaines de jeux etc., et pas un quartier comme celui d'Helmet, qui en a pourtant plus besoin? Peut-être que les habitants du quartier des Fleurs votent différemment? Ou peut-être qu'ils sont mieux organisés pour revendiquer l'amélioration de leur quartier? Il y a eu des projets qui ont été soutenus par le CQ mais qui se sont tous arrêtés à la fin du Contrat. Ces actions, culturelles, artistiques... ne durent que le temps du CQ et ne servent qu'aux personnes qui les portent. Pour certains, c'est un gagne-pain. La seule chose durable dans le CQ reste le béton. »



Faouzia Chiadekh

Présidente du Conseil consultatif des locataires du Foyer Schaerbeekois.

« Membre dès sa création de la Commission du Contrat de quartier durable Helmet, je conteste la manière dont les plans finaux du square Apollo ignorent les besoins élémentaires des habitants des 2 tours Apollo, malgré mes interventions répétées. Depuis mes protestations je n'ai plus reçu d'invitation aux réunions. Dans cette Commission, j'ai tout au long de l'année exprimé les besoins des habitants des tours Apollo que je représente. [...] Or je constate que dans le plan final, les espaces de jeux et les espaces de convivialité sont ridicules...

Je souhaite protester contre la façon dont se sont déroulées les réunions de la Commission de quartier en 2010. De nombreuses propositions d'habitants y étaient censurées, comme celle d'un terrain de jeux de ballons, de foot, sur la bien nommée 'place du Jeu de balles', à bonne distance des tours, ce qui évite les nuisances. Je conteste les projets de plan présentés par la suite aux habitants en 2013 et que je n'ai jamais approuvés, ni trouvé trace d'approbation de ces plans finaux dans les PV de la Commission. »

Séverine Balle

Habite le quartier Helmet à Schaerbeek.

« J'ai été vivement intéressée par le projet de Contrat de quartier. J'ai ainsi assisté aux trois premières réunions de quartier ainsi qu'à deux assemblées générales. Si j'ai arrêté de participer aux réunions, c'était juste une impression générale que cela ne servait 'qu'à' être informé de ce qui allait se passer. Comme d'autres habitants je regrette que l'aménagement du square Apollo ne corresponde guère aux premiers souhaits exprimés par les riverains : un endroit vert et convivial, laissant une grande place aux jeux d'enfants, principalement pour les habitants des 'tours' Apollo qui ne possèdent pas de jardin ni de cour. »

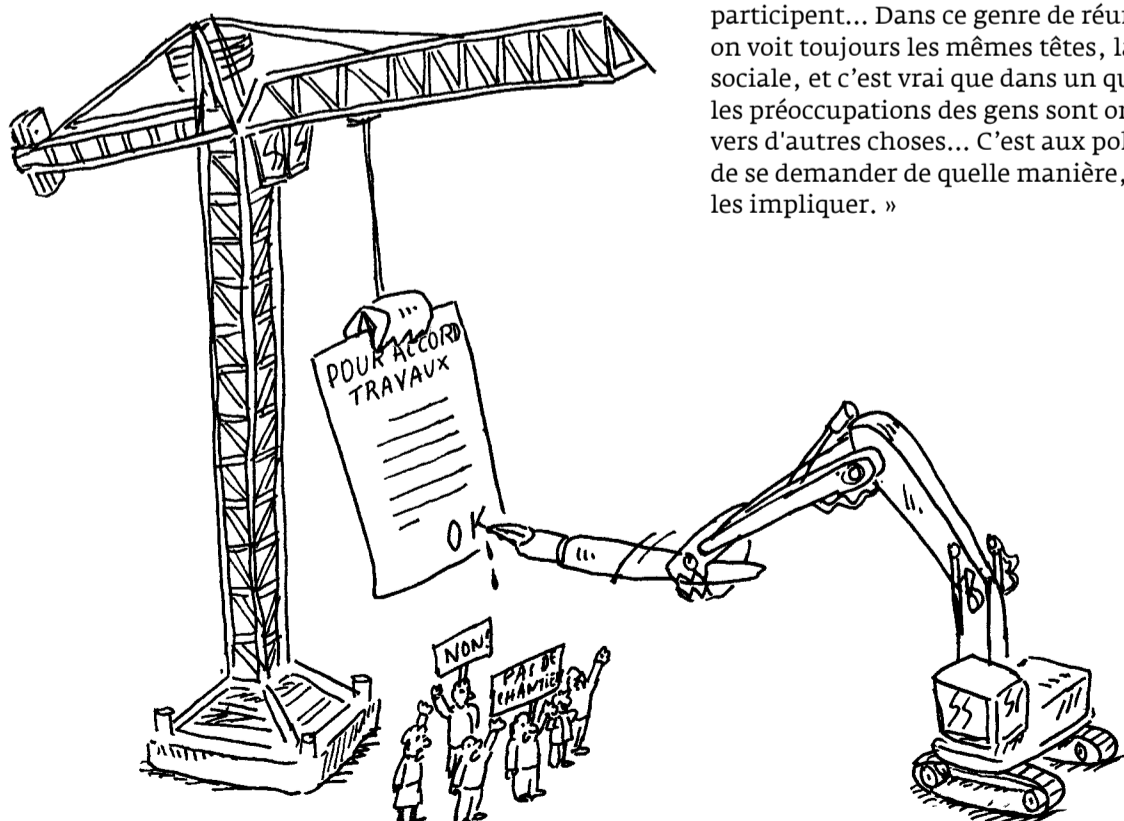
Thérèse Hanquet

Habite Molenbeek.

« Mon expérience est toute récente. J'ai commencé il y a deux ans à m'impliquer dans le Contrat de quartier 'Petite Senne' qui venait de commencer. La deuxième année est en cours et le programme vient juste d'être approuvé il y a quelques mois. Ce qui m'a intéressée c'est de voir comment les choix se faisaient et comment les gens étaient impliqués.

De plus en plus, les CQ ressemblent à un bétonnage. Parce que c'est plus facile, parce que si tu dois racheter un bâtiment industriel comme il y en a beaucoup ici, il faut l'assainir, négocier avec les propriétaires, etc. Il est plus difficile de maîtriser les budgets et les délais. On se retrouve parfois avec des projets qui doivent se reporter sur un Contrat suivant pour lequel il faudra trouver un autre financement.

Ce que je trouve un peu dommage dans le programme, c'est qu'on aurait pu donner plus d'importance aux activités économiques, créer des ateliers, qui donnent du boulot à des personnes peu qualifiées. Si les garages partent, beaucoup de gens seront paumés. On devrait déjà commencer par créer des petits projets d'activités à taille humaine, qui peuvent donner des formations et amènent de la plus-value. »



Kobe Lootens

Habite la place de la Duchesse, Molenbeek, depuis 2009.

« Je me suis intéressé au quartier depuis le début. Le Contrat de quartier 'Écluse-Saint-Lazare' en était à sa deuxième année. Je suis allé à une Commission de quartier (CoQ) et comme plusieurs personnes membres de celle-ci ne venaient plus, ils m'ont accepté assez vite. J'ai pu suivre la dernière partie du processus. Je dois dire que j'ai été un peu déçu par ce qu'on appelle l'implication des habitants ou la participation. Une fois la dernière réunion de la CoQ terminée, on n'a plus eu d'infos ni sur les réalisations ni sur quoi que se soit.

Ce n'est pas parce que Molenbeek s'organise mal ou que dans d'autres communes ce serait mieux. Je crois que c'est dans le système des Contrats de quartiers que réside le problème. C'est quoi la participation? C'est quoi le caractère des réunions liées aux Contrats de quartier? Clairement, elles sont informatives. Quand tu discutes avec des gens qui travaillent à la commune, tu sens quand même de la motivation pour que les choses bougent et que ça se passe autrement. Fondamentalement, notre marge de manœuvre est très réduite. Moi je considère que l'information est très importante. C'est le rôle de la commune et elle a toutes les possibilités de le faire : des grandes banderoles ou affiches, des stands dans les marchés...

On dit que seuls les bobos, les gens qui ont de l'argent et un « patrimoine culturel » participent... Dans ce genre de réunion, on voit toujours les mêmes têtes, la même classe sociale, et c'est vrai que dans un quartier pauvre, les préoccupations des gens sont orientées vers d'autres choses... C'est aux politiques de se demander de quelle manière, on peut les impliquer. »



Mohamed Edahbi

Habite Anderlecht depuis une vingtaine d'année. Il a suivi les Contrats de quartier Heyvaert (2004-2008) et Écluse-Saint-Lazare (2008-2012).

« Ça fait vingt ans qu'il y a des CQ sur ce territoire mais on n'a pas l'impression qu'il y a eu autant de programmes et de budgets qui ont été consacrés à Heyvaert. Tout est abîmé... Pour moi une Commission de quartier est juste une formalité pour dire qu'on a consulté les gens. Je pense que les choses se décident ailleurs. Le rôle de la commune est limité parce que les budgets alloués dépendent des majorités en place. Certaines optent pour plus de logements, comme lors de la législature précédente ; d'autres, comme la majorité actuelle, optent pour la « verdurisation ».

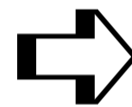
Le Contrat « Petite Senne » par exemple, est assez flou pour moi. On nous a présenté un Master Plan (très cher), un beau projet « Jardin d'hiver » [NDLR : reconversion de l'îlot 'Libelco'], mais quand tu creuses un peu, tu ne trouves que du vent. D'après ce que je sais, il y a aussi une demande de permis pour le même bâtiment afin d'y installer une mosquée. [...] Moi je connais bien la rue du Chimiste. Mon analyse après autant d'années d'observation, c'est que certains hommes politiques laissent le quartier pourrir pour que les habitants se cassent. Pourquoi? Pour les remplacer. Par qui? C'est quoi les projets derrière? Tout le monde veut partir, moi aussi je veux partir, mais pour aller où? Tout est cher. C'est à devenir fou... Il y a une politique de non-droit qui s'est installée dans le quartier, l'impunité totale à tous les niveaux. »

L'ACTION POLITIQUE EXIGE L'ACTION DU PUBLIC

ESSAI DE DÉCRYPTAGE DE LA NOTION DE PARTICIPATION

Partout dans les politiques publiques l'on donne une certaine importance à la « participation ». Mais on constate aussi partout les difficultés à l'appliquer. Au mieux, il s'agit de consulter un public pour créer les conditions de l'acceptation d'un projet. Au pire, la participation est l'alibi d'une politique du fait accompli. Essai de mise en perspective de ce constat à la lumière d'une lecture stimulante du philosophe John Dewey.

PAR DOMINIQUE NALPAS, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



John Dewey, philosophe américain qui vécut à cheval sur les 19^e et 20^e siècles (1859-1952) est un adepte du courant pragmatiste qui pose « l'enquête » au centre de la démarche philosophique. Souhaitant rompre avec la vision classique de la philosophie, confisquée selon lui par la classe dominante, il souhaite faire de cette discipline un instrument permettant aux hommes de mieux s'adapter au monde moderne. L'enquête, c'est la conviction qu'aucune question n'est *a priori* étrangère à la discussion et à la justification rationnelle. Ce faisant, l'une des questions principales que (se) pose Dewey est « sur quels présupposés le principe de la participation du peuple au gouvernement repose-t-il ? »

EXPLIQUER L'ÉTAT EN REGARDANT LA OÙ IL FAUT

Pour Dewey, tout démarre lorsque l'on cherche à définir ce qu'est l'État. Selon cet auteur, on ne regarde pas où il faut, on cherche toujours des dimensions causales à la production de l'État, c'est-à-dire des raisons préconstruites sur la nature de son existence. On explique l'État parce que l'État est nécessaire, comme Molière se moquant de ceux qui ont recours à la tautologie en disant que l'opium fait dormir parce qu'il a des vertus dormitives. On pourrait trouver de multiples théories de l'État toutes aussi contradictoires les unes que les autres et qui pourtant trouvent la justification de l'existence de l'État dans une dimension qui lui est propre, spécifique, en dehors des interactions des humains et de leurs assemblages. Pour expliquer l'État, ce que refuse Dewey, c'est « l'appel à des forces spéciales extérieures aux séries de phénomènes connectés et observables. »¹ L'État ne peut être compris que parce qu'il est une conséquence et le produit de l'action humaine (ce qui inclut la négligence et l'inaction).

Pour mieux comprendre cette position, il propose pour commencer d'observer l'émergence de ce que l'on appelle le « Public ». Un public commence à exister selon Dewey dès lors qu'un

Ce n'est pas sur l'État que l'on doit focaliser l'essentiel de notre attention mais sur Le Public lui-même. L'action publique impose une action du public.

groupe de personnes est affecté, d'une manière ou d'une autre, par des actes privés. Si A et B discutent et que les conséquences de cette discussion restent entre A et B, il n'y a rien à dire. Mais si la transaction entre A et B affecte (en bien ou en mal) une tierce personne distincte de celles engagées dans la transaction, et qu'une conséquence est reconnue, par exemple un préjudice, alors un « Public » commence à exister. L'État est cette organisation mise en place qui permet de se soucier des conséquences qui affectent les multiples publics qui émergent tout simplement de l'(inter) action des humains.

L'ESSENTIEL SE SITUE DANS LE PUBLIC

Vous comprendrez que dans le cadre de ce court article nous serons terriblement réducteurs. Mais ce qui est essentiel, selon nous, c'est de comprendre que ce point de départ simple permet d'inverser nombre de choses. Ce n'est pas sur l'État que l'on doit focaliser l'essentiel de notre attention mais sur le Public lui-même. L'action publique impose une action du public. « Cette dernière impose que le public sorte de l'ombre, qu'il s'articule et se connaisse lui-même. On a vu que le public est d'abord passif : il consiste en un ensemble de personnes indirectement affectées, c'est-à-dire celles dont la liberté d'agir, la latitude d'association ou la paix sont entravées par l'impact des actions d'autrui. » L'État est donc essentiellement présent, en résumé, pour tenter de rétablir la liaison entre le subir et l'agir. Dans cette perspective, une des fonctions de l'État devient essentielle : à savoir la participation des citoyens à l'élaboration des conditions de leur vie et cela d'autant plus dans un monde complexe et technique où les conséquences des actes ont des portées de plus en plus lointaines.

Cette perspective pragmatiste permet à Dewey de définir que l'essentiel de l'action publique pour s'adapter au monde changeant doit être expérimentale. Il ne s'agit pas d'imposer par des forces externes – dans le dos des citoyens, pour ainsi dire – l'application de visions « absolutistes »,

préconstruites. Il s'agit véritablement de créer les conditions d'une adaptation agissante, base de l'élaboration commune de l'action publique et politique, sous la forme de l'enquête qui naît d'une situation indéterminée, instable, douteuse où diverses hypothèses sont examinées.

À la lecture de Dewey, il apparaît que les conditions actuelles de l'élaboration de la politique sont assez éloignées de cette conception. Les causes en sont multiples mais pour Dewey, elles se situent essentiellement dans la croyance que les lois naturelles s'expriment, elles se situent essentiellement dans la croyance dans le fait que les lois naturelles s'expriment – selon les théories libérales – dans la satisfaction des besoins personnels et la main invisible du marché (pour le dire en résumé). Dans ces conditions, l'État ne serait que pur artifice qui n'aurait qu'à créer les conditions de cette liberté naturelle – et donc à la limiter au maximum.

Pour Dewey, ce n'est pas dans la consommation matérielle que la liberté des humains s'exprime, mais dans l'action individuée – à partir de nos singularités – mise en commun pour créer de l'action politique... L'être humain est certes un individu mais qui vit toujours en association et en interdépendance. Il n'est pas isolé mais « participant » à une société. La liberté individuelle si elle est nécessaire pour se défendre des absolutismes, n'est pas plus absolue... Voilà un programme énorme qui mériterait que l'on s'y penche longuement et surtout que l'on expérimente sans relâche.

POUR UNE ENQUÊTE CITOYENNE

Lorsqu'un beau soir du printemps 2014 dans une petite salle bondée à Schaerbeek et à l'invitation des habitants du quartier Helmet, une quarantaine de personnes dans un esprit « citoyen » provenant de toute la Région bruxelloise et issues de différentes souches sociales, prennent la liberté d'exprimer le sentiment qu'elles se sentent exclues des programmes de rénovation urbaine, nous voyons là non seulement un moment de dévoilement majeur – des personnes vivent une exclusion (ou un sentiment d'exclusion) –, mais également le début d'une expérimentation à la manière dont Dewey en parle. Ces personnes forment un Public. Elles décident, dans une intuition forte, que ne désavouerait pas notre penseur pragmatiste, de mener une enquête citoyenne, sans nul doute « experte », sur les Contrats de quartier et la manière dont ceux-ci pourraient être réorientés.

Ces personnes demandent aux acteurs publics (l'administration publique et le personnel politique mandaté par le public), dans ce rôle fondamental qui devrait être le leur, d'apporter leur contribution à cette enquête sociale sur les Contrats de quartier (durables, d'axes, etc.) et la politique de rénovation urbaine, dans la perspective de rendre compte des effets réels de ces politiques publiques et des exclusions qu'elles peuvent produire aussi. En fait la politique de rénovation urbaine devrait être une politique d'« enquête » sérieuse, puisque essentiellement tournée vers le futur. Ce n'est qu'ensemble, citoyens, acteurs publics, personnel politique, que nous pouvons créer les conditions de ce que pourrait devenir une véritable participation œuvrant pour un développement endogène des quartiers les plus défavorisés. Sans quoi le risque avéré serait l'exact contraire de ce qui est annoncé en provoquant l'éviction des populations par la rénovation urbaine. Nous avons la certitude qu'il existe ici ou là des exemples pertinents et intéressants d'actions où la participation des habitants s'organise de manière intelligente. L'enquête participative proposée ici, l'expérimentation de ce travail de compréhension en commun, le révélera aussi.

Dès lors que nous tombons d'accord sur le fait que l'action publique est l'action du public – selon l'éclairage de Dewey – il ne serait plus acceptable que les acteurs politiques se replient sur la seule légitimité de la représentation pour penser seuls l'action publique. Ce faisant, ils ne feraient que monter le Politique contre le Public, l'individu contre la société, la liberté contre l'association. Bruno Latour, ce sociologue, anthropologue et philosophe qui a longuement étudié les occidentaux comme d'autres étudient les peuples étrangers, a pu dire un temps que nous n'avons jamais été modernes car nous ne faisons jamais ce que nous disons. Dewey qui a écrit il y a plus de 70 ans n'a jamais été aussi contemporain et ce sont des habitants des quartiers (que l'on dit défavorisés), visés par la rénovation, qui nous le dévoilent. ●

1. John Dewey, *Le public et ses problèmes*, Collection Folio essais (n° 533), Gallimard, 2010.
2. Joëlle Zask, préface à John Dewey, op cit.



LES QAIS TORTUEUX DE DOCKS BRUXSEL

Docks Bruxsel, c'est ce projet de centre commercial de plus de 50 000 m² en train de sortir de terre à hauteur du pont Van Praet, le long du canal face au Domaine Royal. Ce méga-projet commercial porté par le groupe Equilis s'est vu délivrer, après maints atermoiements, tous ses permis (permis d'environnement, permis d'urbanisme et permis socio-économique) entre 2012 et 2013. Mais l'ensemble de ceux-ci a fait l'objet de recours divers tant par des riverains que des acteurs associatifs dont IEB.

En février 2015, le Conseil d'État annulait le permis socio-économique pour insuffisance de motivation au regard de la conformité du projet au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) et l'insuffisance de garanties eu égard aux problèmes énormes de mobilité que ne manquera pas de créer le projet.

Ni une ni deux, dans un vide juridique étrange,

un Comité Interministériel pour la Distribution, sorti d'on ne sait où, délivre un nouveau permis socio-économique.

Un mois plus tard, le 12 mai 2015, l'auditeur du Conseil d'État rend un avis sur le recours contre le permis d'environnement abondant dans le même sens : problèmes de conformité au PRAS et de mobilité. Début juillet, le gouvernement régional se réunissait pour retirer la décision attaquée, échappant ainsi à la probable annulation de sa décision par le Conseil d'État, et en adopter une nouvelle mieux motivée.

Dans le même temps, Equilis introduisait une modification de son permis d'urbanisme non pas pour alléger la charge d'un projet déjà si vivement questionné mais pour encore accroître sa superficie et le nombre de places de parking. Les quais du canal et les habitants de la Région pourraient rêver de décisions et de projets plus limpides.

BRÈVES D'ICI

EXPULSION DU KEELBEEK : LES OCCUPANTS ONT GAGNÉ

L'ordre d'expulsion du Keelbeek sollicité par le SPF Justice et la Régie des Bâtiments a été déclaré illégal par le tribunal de première instance de Bruxelles. Si l'ordre d'évacuation restait hélas exécutable, les amendes ne peuvent plus s'appliquer. Une petite victoire qui ne compense pas le saccage des lieux, aujourd'hui entourés de grilles et gardés jour et nuit par des gardes accompagnés de chiens. À quand les miradors ? La lutte continue...

<http://haren.luttespaysannes.be> et www.1130haren.be/fr



K1100BON

DES COMMUNES BRUXELLOISES HORS-TTIP...

Après des années de négociations discrètes, l'Union européenne et les États-Unis préparent officiellement la mise sur pied d'un Marché transatlantique. L'objectif? Une plus grande libéralisation des échanges commerciaux et financiers, accompagnée de politiques judiciaires et sécuritaires communes.

Ce projet risque d'avoir de lourdes conséquences sur nos systèmes démocratiques et ce, dans de nombreux domaines : finances et services publics en danger, inégalités sociales et pollutions environnementales accrues, répression des mouvements sociaux, atteintes aux libertés fondamentales, hégémonie des multinationales...

Compte tenu du fait qu'il n'y a plus de véritables barrières douanières entre les États-Unis et l'Union européenne, l'idée est maintenant d'abolir ce qu'on appelle les obstacles « non tarifaires » grâce à une harmonisation des normes. Une législation stricte, par exemple en vue d'un durcissement des normes alimentaires et environnementales, pourra ainsi être évitée dans le futur. Un constant nivellement par le bas en sera la conséquence. Une fois entré en vigueur, un tel accord ne pourrait être modifié que moyennant l'accord explicite des deux parties.

En Belgique – où l'on sait les communes jalouses de leur propre autonomie – une série de Conseils communaux ont également exprimé leur méfiance à l'égard des traités de libre-échange en cours de négociation.

Tournai s'est déclarée zone hors-TTIP

en décembre 2014, puis Liège en février 2015. Aujourd'hui, plus de septante communes belges leur ont emboîté le pas. En région bruxelloise – où le mouvement a pris beaucoup d'ampleur cette année – le sujet a fait l'objet d'une proposition de résolution au parlement. Et, douze communes bruxelloises se sont déclarées

symboliquement « zones hors-TTIP » :

Bruxelles, Auderghem, Woluwe-Saint-Lambert, Watermael-Boitsfort, Ixelles, Saint-Gilles, Forest, Anderlecht, Molenbeek, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Schaerbeek et la plus récente, Etterbeek. Certaines

motions sont particulièrement fortes, comme celle du conseil de Watermael-Boitsfort, qui prévoit de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne si le traité devait malgré tout être approuvé par les États membres de l'Union européenne (UE). D'autres beaucoup plus faibles comme celle de Schaerbeek qui « ne demande ni l'arrêt des négociations du TTIP, ni leur suspension ».

Sources : www.no-transat.be, www.ezelstad.be, www.rtbfb.be/



"Bugger off! We're discussing your future."

PENALTY POUR L'EUROSTADIUM

Alors que l'enquête publique sur le Project-MER (rapport d'impact sur l'environnement) en vue du projet de stade de football au Heysel vient de se clôturer (lire à ce sujet l'avis d'IEB et celui du Bral sur notre site Internet), les coups continuent à s'échanger entre les parties prenantes de ce projet mastodonte (un stade de 62 000 places, un parking souterrain de 12 000 places, 78 000 m² d'horeca sans compter toutes les infrastructures connexes).

Le Royal Sporting Club d'Anderlecht annonçait il y a peu qu'il se retirait de la partie laissant le consortium en charge du projet Ghelamco et la Ville de Bruxelles devant une équation budgétaire presque insoluble. Sans le RSCA, le projet n'est pas viable.

À vrai dire, il n'était déjà pas raisonnable financièrement en l'état (lire notre article « Des millions pour un donut ! » in BEM 277 – juillet-août 2015). Tout bon arbitre conseillerait à la Ville de Bruxelles et à la Région de profiter de l'occasion pour envisager sérieusement l'option qui aurait dû être prise depuis le début : la rénovation du stade Roi Baudouin.

MONSANTO CONDAMNÉ !

Monsanto a été condamné en appel dans le cadre du procès fleuve l'opposant à Paul François, un agriculteur français intoxiqué par le pesticide Lasso en novembre 2004. Cette décision de la justice française est une première. Elle dénonce le fait que l'entreprise connaissait la toxicité du Lasso bien avant l'interdiction de ce produit en France, en novembre 2007. Avant cela, le Lasso avait été interdit dès 1985 au Canada, en 1992 en Belgique et au Royaume-Uni.

Source : www.journaldelenvironnement.net

DES PARTICULES FINES DANS LE MÉTRO ?

On le sait, les particules fines sont mauvaises pour la santé. Ce que l'on sait moins, c'est que « *L'air du métro et des gares souterraines françaises est beaucoup plus chargé en particules fines que l'air extérieur – même à proximité du trafic routier – et que l'air des logements. C'est la conclusion d'un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, l'environnement et du travail (Anses), publié mercredi 9 septembre, qui met en garde contre les risques sanitaires chez les agents travaillant dans ces enceintes* ». Les particules menaceraient donc principalement les travailleurs « *effectuant des travaux de maintenance dans les tunnels, le plus souvent de nuit, ces personnels [étant] exposés aux émissions des motrices diesel, à la silice cristalline, aux particules métalliques ou à l'amiante* ». Et les voyageurs? Ils ne seraient pas exposés suffisamment longtemps, selon les auteurs de l'étude.

Source : Le Monde, le 10 septembre 2015.

« NOUS CONSTRUISONS DU LOGEMENT SOCIAL ! »

Au début du 20^e siècle, les édiles politiques bruxelloises étaient fières de construire du logement social, qu'ils voulaient de qualité. C'est dans cet esprit que sont nées les Cités-Jardins largement prisées aujourd'hui par les classes moyennes. De nos jours, la tendance est plutôt au minimalisme fonctionnel et l'image du logement social n'en finit pas de prendre des coups, au point même que l'on constate aujourd'hui un glissement sémantique coupable : dorénavant, on parle plus volontiers de logement « à caractère social », une dénomination qui n'a de valeur que parce qu'elle autorise les pouvoirs publics à réserver ses logements à des familles solvables, potentiellement contributrices aux recettes fiscales de la Région.

À Vienne, point de langue de bois, on reste fier de ses logements sociaux, au point que le parti social-démocrate local en a fait carrément son principal slogan à l'occasion des récentes élections municipales.

Source : www.bastamag.net

LOGEMENT SOCIAL : PRÉEMPTION DANS LES COMMUNES RÉCALCITRANTES

L'État français vient de décider de mener une sorte d'« action coup de poing » pour le logement social dans une commune récalcitrante de la banlieue parisienne : il a annoncé la préemption de terrains pour la construction de 500 HLM à Ormesson-sur-Marne. Cette Commune ne compte que 1,7 % de logements sociaux là où la loi de Solidarité et renouvellement urbain lui impose d'atteindre 20 à 25 % à l'horizon 2025.

Source : Le Monde, 24 septembre 2015

ET D'AILLEURS

**LEPARKÉTANOU !**

L'affaire était au départ bien mal emmanchée : octobre 2014, le « Projet Castro » – Central Park du Grand Paris, soutenu par l'État français – prévoyait la construction de 24 000 logements sur le parc de la Courneuve Georges-Valbon. C'était sans compter sur une mobilisation citoyenne mémorable rassemblant très largement une cinquantaine d'associations et partis locaux, des syndicats ainsi que la Ligue des droits de l'homme. Au centre des revendications? Le droit pour les habitants des quartiers populaires avoisinant de jouir des 80 hectares d'espaces verts menacés, avec en filigrane la lutte explicite contre la gentrification que provoquerait cet énorme projet de logements privés.

La mobilisation est en cours. Forts de nombreuses manifestations et d'une pétition rassemblant plus de 12 000 signatures, la plateforme « leparkétanou » engrange les petites et grandes victoires, les élus tournant casaque les uns après les autres.

<http://leparketanou.tumblr.com/>

**SUISSE : UNE INITIATIVE POPULAIRE POUR PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES**

Les Suisses bénéficient de cette opportunité de l'initiative populaire, qui permet à un groupe de citoyens de proposer au peuple, par voie référendaire, l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une loi cantonale ou d'un décret. Pour y parvenir, cette proposition doit obtenir 12 000 signatures valables dans un délai de 4 mois.

L'initiative en question charge la Confédération helvétique et les cantons d'encourager la production d'habitations à loyer modéré, pour les soustraire à la spéculation et au profit. Elle exige une augmentation continue de la part de logements d'utilité publique : un logement sur dix nouveaux construits devra appartenir à des coopératives ou d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique, dont les loyers sont jusqu'à un quart meilleur marché que des appartements ordinaires. Les cantons et les communes pourront introduire à cette fin un droit de préemption pour des biens-fonds appropriés.

Source : International Alliance of Inhabitants, <http://fre.habitants.org>

Une solidarité remarquable des citoyens

MOHAMED BENZAOUIA

⇒ La politique d'asile en Belgique s'est fortement durcie durant les quinze ou vingt dernières années. Selon la Ligue des droits de l'Homme, les derniers gouvernements successifs ont réalisé en grande partie le programme du Vlaams Belang¹.

Ces derniers mois, la Belgique a fermé un grand nombre de places d'accueil des réfugiés. Suite à l'arrivée médiatisée des migrants, surtout Syriens, l'État belge tarde à proposer des solutions dignes pour ces personnes. La Ville de Bruxelles est en première ligne, puisque l'Office des Étrangers se trouve sur son territoire. Face à cette situation, Ville et Fédéral se renvoient la balle avec une relative mauvaise foi. Le Fédéral refuse d'accélérer l'examen des dossiers et la Ville reporte sur le Fédéral le devoir de loger les candidats réfugiés dans de bonnes conditions.

Les bâtiments publics inoccupés ne manquent pourtant pas à Bruxelles qui pourraient offrir des logements provisoires encadrés aux demandeurs d'asile. Pour l'instant les deux niveaux politiques se déchargent de leurs responsabilités et laissent les citoyens faire le travail à leur place.

Une Plateforme citoyenne s'est mise en place et organise, avec quelques ONG et un grand nombre de bénévoles, l'accueil dans le camp du parc Maximilien. C'est là l'expression d'une solidarité remarquable, qui dément le mythe politique (et médiatique) de l'hostilité ou de la peur des « autochtones » envers les étrangers.

Cette solidarité met en échec la tentation du Fédéral de fermer la porte de l'asile, espérant sans doute que ces personnes disparaissent d'elles-mêmes faute d'accueil, bafouant par ce comportement le droit d'asile.

Dans un contexte européen où prédominent la concurrence des politiques répressives et de fermeture des frontières, les migrants sont poussés à prendre de plus en plus de risques et finissent quand même par arriver sur le sol européen. Pourtant, ils ne constituent qu'une part infime des migrants, une part que l'ensemble des pays européens a le devoir moral et l'obligation légale de prendre en charge, en ouvrant leurs frontières et en offrant un accueil digne, solidaire et concerté, à l'image de ce que font les citoyens impliqués dans le parc Maximilien.

1. État des droits de l'Homme en Belgique 2014-2015, conclusions du rapport, in La Revue Nouvelle février 2015.



VOTRE CONTRAT DE QUARTIER : POUR UN AUDIT CITOYEN DE VOS CONTRATS DE QUARTIER...

...ENCORE FAUT-IL AVOIR ACCÈS À L'INFORMATION

LES DISPOSITIFS DE RÉNOVATION URBAINE, HISTOIRE D'UNE ILLUSION

DROIT DE REGARD SUR LES CONTRATS DE QUARTIER SCHAERBEEKOIS

PAROLES D'HABITANTS

L'ACTION POLITIQUE EXIGE L'ACTION DU PUBLIC

BRÈVES D'ICI ET D'AILLEURS

02

03

04

07

10

12

14

Bruxelles en Mouvements

est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitants. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Abonnement annuel pour 6 numéros : 24 euros

Abonnement de soutien : 64 euros

Versement au compte

IBAN : BE33 2100-0902-0446

BIC : GEBABEBB

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt : www.ieb.be

Coordination : Stéphanie D'Haenens.

Collaborateurs : Benayad Abderazzak, Ahmed Adriouche, Claude Archer, Mohamed Benzaoouia, Mohamed Edahbi, Sylvie Eyberg, Thérèse Hanquet, Kobe Lootens, Jérôme Matagne, Philippe Meersseman, Dominique Nalpas, Hélène Quoidbach, Mathieu Sonck, Mathieu Van Crielingen

Maquette et mise en pages :

Élise Debouny

Couverture et dessins (sauf page 14) :

Frédéric Deltenre

Imprimerie : Delferrière. –

1, rue de l'Artisanat – 1400 Nivelles

Éditeur responsable :

Chloé Deligne,

Rue du Chimiste, 34-36

1070 Bruxelles

ieeb
inter-environnement
bruxelles

Rue du Chimiste 34-36
1070 Bruxelles
Tél.: 02 801 14 80
E-mail: info@ieeb.be

Organisme d'Éducation
Permanente soutenu
par la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES